

Membres du bureau

Marie-Hélène PICARD
Secrétaire Générale
Permanente UNSA/UPSAE
STRMTG
Tel : 07 62 05 06 41
Marie-helene.picard
@developement-durable.gouv.fr

Jacqueline GOUDOUX
Secrétaire Générale adjointe
Permanente UNSA/UPSAE
DDT 16
Jacqueline.goudoux@i-carre.net

Solenn COLIN
Secrétaire Générale adjointe
Permanente fédérale
DDTM 35
solene.colin@ille-et-vilaine.gouv.fr

Delphine SANQUER
Trésorière
Permanente fédérale
DDTM 44
Delphine.sanquer@i-carre.net

Marie-Pierre DAVID
Membre du bureau
DDT 28
Marie-pierre.david@eure-et-
loir.gouv.fr

Martine MESGUICH
Membre du bureau
CGEDD
martine.mesguich@developement-
durable.gouv.fr

Rachid RAHMOUNI
Membre du bureau
Permanent fédéral
DDT 28
rachid.rahmouni@i-carre.net

Vanessa TOGNETTI
Membre du bureau
DGECC
Vanessa.tognetti@developement-
durable.gouv.fr

Flash UPSAÉ N° 01- Janvier 2021

L'UNSA-UPSAÉ vous adresse ses meilleurs vœux pour 2021 !

Chèr.e.s collègues,

L'UNSA-UPSAÉ sait toute la difficulté des épreuves que vous avez traversées en 2020, que ce soit au sujet de la crise sanitaire, ou des différentes réformes ayant eu un impact direct sur vos métiers. Malgré le contexte actuel encore très particulier, nous vous souhaitons une excellente année 2021, la pleine santé, et le plus grand épanouissement personnel et professionnel pour vous et vos proches.

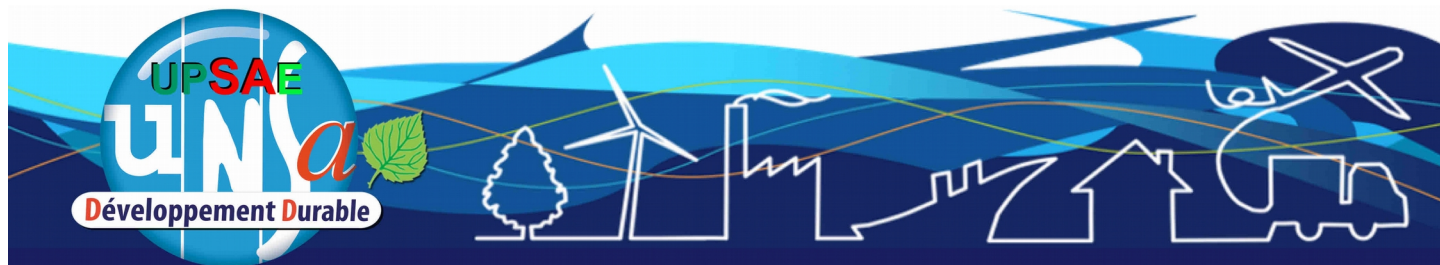
Nous vous souhaitons la réussite dans les concours et examens auxquels vous vous porterez candidat.e.s ; pour vous aider à réaliser ce vœu qui nous est cher, nous nous tiendrons à vos côtés dans la préparation de votre épreuve orale, grâce à une formation spécifique dispensée aux adhérent.e.s par nos formateurs de l'UNSA-UPSAÉ.

Calendrier 2021 des concours et examens pour les SACDD

Nous vous faisons part ci-après du calendrier prévisionnel des concours et examens 2021, d'après les informations dont nous disposons à l'heure actuelle (comme vous pouvez le constater, les dates de certains concours et examens n'ont pas encore été publiées – nous mettrons à jour ce tableau dès que les différentes dates manquantes seront connues).

Nous attirons votre attention dès à présent sur la prolongation en 2021 des mesures sanitaires lors du passage d'épreuves de concours et examens¹ : des changements dans les modalités des épreuves (par exemple : port du masque durant les épreuves écrites, épreuves orales par visioconférence, etc.), des changements dans la nature de celles-ci, voire leur suppression pure et simple, sont donc susceptibles d'intervenir pendant l'année, suivant l'évolution de la pandémie. Nous nous efforcerons de vous en tenir informé.e.s au fur et à mesure.

¹ [Décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19](#)



Membres du bureau

Marie-Hélène PICARD
Secrétaire Générale
Permanente UNSA/UPSAE
STRMTG
Tel :07 62 05 06 41
Marie-helene.picard
@developement-durable.gouv.fr

Jacqueline GOUDOUX
Secrétaire Générale adjointe
Permanente UNSA/UPSAE
DDT 16
Jacqueline.goudoux@i-carre.net

Solenn COLIN
Secrétaire Générale adjointe
Permanente fédérale
DDTM 35
solene.colin@ille-et-vilaine.gouv.fr

Delphine SANQUER
Trésorière
Permanente fédérale
DDTM 44
Delphine.sanquer@i-carre.net

Marie-Pierre DAVID
Membre du bureau
DDT 28
Marie-pierre.david@eure-et-
loir.gouv.fr

Martine MESGUICH
Membre du bureau
CGEDD
martine.mesguich@developement-
durable.gouv.fr

Rachid RAHMOUNI
Membre du bureau
Permanent fédéral
DDT 28
rachid.rahmouni@i-carre.net

Vanessa TOGNETTI
Membre du bureau
DGEC
Vanessa.tognetti@developement-
durable.gouv.fr

RAPPEL LORS DE L'INSCRIPTION À UN CONCOURS :

Nous vous recommandons vivement, avant même votre inscription, de **vérifier que vous répondez bien aux conditions vous permettant de concourir** ; une fois votre inscription effectuée, nous vous conseillons également de **vérifier, lors de la réception de votre accusé de réception, que vous êtes bien inscrit.e dans la bonne spécialité**. Dans le cas contraire, vous devez immédiatement en informer le bureau des concours pour procéder à un rectificatif. En effet, s'agissant d'une démarche personnelle, il appartient à chaque candidat.e de vérifier l'intitulé du concours auquel il-elle s'inscrit.

Calendrier du cycle de mobilité 2021-9 pour les SACDD

La DRH vient d'adresser aux services le calendrier prévisionnel du prochain cycle de mobilité (2021-9). La publication des postes est prévue à partir du 9 mars 2021.

Si vous souhaitez effectuer une mobilité dans ce cadre, vous pourrez vous porter candidat.e.s sur ces postes jusqu'au 8 avril 2021.

La publication des résultats est programmée quant à elle le 15 juin 2021, avec une publication complémentaire également prévue le 30 juin 2021.

Enfin, nous vous rappelons que depuis le 7 juillet 2020, les postes vacants sont également publiés le 1^{er} et le 3^{ème} mardi de chaque mois sur le [portail intranet ministériel](#) ainsi que sur la [Place de l'Emploi Public](#).

Nous vous souhaitons encore une bonne année 2021, avec le succès de tous vos projets au rendez-vous !

Grades	Intitulé des examens et concours	Conditions d'accès	Nature et planning des épreuves Administration générale			Planning des épreuves Contrôle des Transports Terrestres		
			Inscriptions	Admissibilité	Admission	Inscriptions	Admissibilité	Admission
Classe normale	Concours externe	Candidats titulaires d'un diplôme classé au moins au niveau IV (niveau bac) ou qualification reconnue comme équivalente				Non activés en 2021		
	Concours interne	Fonctionnaires et agents des 3 fonctions publiques, militaires et agents en fonction comptant au moins 4 ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année du concours						
	Examen professionnel	Agents de catégorie C justifiant de 9 ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année du concours						
	Examen professionnalisé (déprécarisation)	Agents contractuels relevant des ministres chargés de l'écologie, du développement durable et du logement, des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de ces ministres ainsi que des autorités administratives indépendantes qui leur sont rattachées						
Classe supérieure	Concours externe	Candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant 2 années de formation classée au moins niveau 3 (bac + 2) ou d'une qualification reconnue comme équivalente Être titulaire du permis de conduire (<i>pour la spécialité CTT uniquement</i>)	Non activés en 2021			Arrêté du 30 décembre 2020 : du 11/01/2021 au 12/02/2021 à 12h	23/03/21	Dossier RAEP pour le 25/05/2021 à 12h. Oral à compter du 14/06/2021.

Grades	Intitulé des examens et concours	Conditions d'accès	Nature et planning des épreuves Administration générale			Planning des épreuves Contrôle des Transports Terrestres		
			Inscriptions	Admissibilité	Admission	Inscriptions	Admissibilité	Admission
Classe supérieure (suite)	Concours interne	Fonctionnaires et agents des 3 FP, militaires et agents justifiant au moins de 4 ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année du concours Être titulaire du permis de conduire (<i>pour la spécialité CTT uniquement</i>)	Non activés en 2021			Arrêté du 30 décembre 2020 : du 11/01/2021 au 12/02/2021 à 12h	23/03/21	Dossier RAEP pour le 25/05/2021 à 12h. Oral à compter du 14/06/2021.
	Examen professionnel	Fonctionnaire de catégorie C justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année du concours de 11 ans de services publics.	Arrêté du 17 décembre 2020 : du 12/01/2021 au 16/02/2021 à 17h	Questionnaire : 15 à 20 QCM et 5 à 8 QRC d'ordre général - 2h – coef 2 le 25/05/21	Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé; coef 4. Dossier RAEP pour le 17/09/2021. Oral du 04/10/2021 au 08/10/2021.			
	Concours professionnel	Fonctionnaires depuis au moins 3 années de services effectifs dans un cadre d'emploi de catégorie B ayant atteint le 4 ^{ème} échelon de SACDD-CN	Arrêté du 15 décembre 2020 : du 08/02/2021 au 12/03/2021 à 12h	Questionnaire: 15 à 20 QCM et 5 à 8 QRC d'ordre général - 2h – coef 3 le 07/09/21	Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé; coef 4. Dossier RAEP pour le 03/11/2021. Oral à compter du 22/11/2021	Arrêté du 28 décembre 2020 : du 29/03/2021 à 12h au 30/04/2021 à 12h	14/09/21	Dossier RAEP pour le 29/10/2021. Oral à compter du 15/11/2021
	Examen professionnalisé (déprécarisation)	Agents contractuels relevant des ministres chargés de l'écologie, du développement durable et du logement, des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de ces ministres ainsi que des autorités administratives indépendantes qui leur sont rattachées						

Grades	Intitulé des examens et concours	Conditions d'accès	Nature et planning des épreuves Administration générale			Planning des épreuves Contrôle des Transports Terrestres		
			Inscriptions	Admissibilité	Admission	Inscriptions	Admissibilité	Admission
Classe exceptionnelle	Concours professionnel	Fonctionnaires au moins 1 an au 5ème échelon de SACDD-CS au 1 ^{er} jour des épreuves et au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B.	Du 08/03/2021 au 09/04/2021	Note de synthèse 3H – coef 3. le 21/09/21	Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé; coef 4. Dossier RAEP pour (date inconnue) Oral du 06/12/2021 au 10/12/2021	Du 19/04/2021 au 14/05/2021	21/09/21	06/12/2021 au 10/12/2021
Corps	Intitulé des examens et concours	Conditions d'accès	Nature et planning des épreuves (pas de spécialité)					
			Inscriptions		Admissibilité		Admission	
Corps des attachés d'administrations de l'État (AAE)	Examen Professionnel MTE	SACDD ayant accompli au moins 6 ans de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent au 1er janvier de l'année de l'examen	Du 11/05/2021 au 15/06/2021		Cas pratique – 4h. le 09/09/2021		Entretien avec le jury: 30 mn dont 10 d'exposé de carrière ; coef 4. Oral du 15 au 19/11/2021	
	Concours externe IRA (session printemps 2021)	licence ou titre ou diplôme classé au moins au niveau II (nouvelle nomenclature : niveau 6), ou équivalence	Du 14/12/2020 au 25/01/2021 à 18h		Cas pratique – 4h coef 5 + QCM (1h30) coef 2. le 24/03/21		Entretien avec le jury : 30 mn dont 5 de présentation ; coef 7 + fiche individuelle de renseignement. Dates des oraux non connues. Début de scolarité IRA le 01/09/21.	
	Concours interne IRA (session printemps 2021)	être déjà en poste dans l'administration (fonctionnaires ou contractuels), totalisant au moins 4 ans de services publics	Du 14/12/2020 au 25/01/2021 à 18h		Cas pratique – 4h coef 5 + QCM (1h30) coef 2. le 24/03/21		Entretien avec le jury : 30 mn dont 5 de présentation ; coef 7 + dossier RAEP. Dates des oraux non connues. Début de scolarité IRA le 01/09/21.	
	3ème concours IRA (session printemps 2021)	au moins 5 ans dans le secteur privé ou en tant qu'élu local ou en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association	Du 14/12/2020 au 25/01/2021 à 18h		Cas pratique – 4h coef 5 + QCM (1h30) coef 2. le 24/03/21		Entretien avec le jury : 30 mn dont 5 de présentation ; coef 7 + dossier RAEP. Dates des oraux non connues. Début de scolarité IRA le 01/09/21.	

Adhésion 2021

Les sollicitations au quotidien de la part des SACDD sont nombreuses, qu'elles soient liées à tous les aspects de la vie professionnelle des agents ou aux nouvelles procédures concernant les mobilités, notamment et plus globalement les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

L'accompagnement individuel et/ou collectif que nous assurons et développons depuis plusieurs années, répondant ainsi aux questions qui vous préoccupent, donne tout son sens à la notion de conseil qui nous est chère. Que ce soit en matière de gestion des SACDD ou lors de négociations en groupe d'échanges avec la DRH, l'enrichissement est mutuel et c'est cette connaissance des agents qui nous donne toute légitimité auprès de la DRH.

Vous faites partie d'un corps, d'une catégorie mais chacun.e d'entre vous est unique et chaque interrogation est importante et doit être traitée.

**Adhérez et rejoignez l'UNSA-UPSAÉ pour un syndicat encore plus fort !
L'adhésion conforte notre légitimité et notre crédibilité vis-à-vis de
l'administration et nous permet de mieux vous conseiller et vous défendre.
Renouvelez-nous votre confiance dès aujourd'hui**

Soyez acteur de votre avenir !

Le crédit d'impôt, correspondant à 66 % du montant versé au cours de l'année fiscale de référence, est maintenu dans le cadre du système du prélèvement à la source



Seules les cotisations des adhérents assurent la vie du syndicat qui vous défend.

BULLETIN D'ADHÉSION 2021

NOM : Prénom :

Etablissement / service :

Grade : SACDD CN SACDD CS SACDD CE

Année de naissance :

Adresse Professionnelle : Dépt Ville

Numéro et rue :

Tel :

Mail de contact :

Primo adhérent (38 €) Renouvellement d'adhésion (58 €)

Mode de paiement : Chèque Virement accès à l'iban

Bulletin à retourner à l'adresse :

Adresse du trésorier :

DDTM 44 - 10 boulevard Gaston Serpette
BP 53606 44036 Nantes Cedex 1

à l'attention « Personnel et confidentiel » de Delphine SANQUER Trésorière UNSA UPSAE

accompagné de la cotisation annuelle de 38 € pour une première adhésion ou de 58 € pour un renouvellement, au moyen d'un chèque établi à l'ordre de UNSA UPSAE

Merci d'en informer préalablement à l'envoi : upsae@i-carre.net

Je déclare adhérer à l'UNSA-UPSAE et autorise l'utilisation de mes informations exclusivement à des fins de développement syndical de l'UNSA

RÉDUCTION D'IMPÔTS

Les services des impôts n'exigeant plus systématiquement de fournir l'attestation, cette dernière ne vous sera adressée que sur demande expresse

Pour les salariés imposables

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant. Ce dispositif existe depuis de nombreuses années.

Pour une primo adhésion de 38 €, ma cotisation syndicale me coûte finalement que 12,92 €
Pour un renouvellement de 58 €, ma cotisation syndicale me coûte finalement que 19,72 €

Pour les salariés non imposables.

Les cotisations syndicales ouvrent désormais droit à un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation versée.

Les salariés non imposables se verront verser un chèque correspondant aux 66 % de leur cotisation s'ils le signalent au moment de la rédaction de leur déclaration d'impôt.

Pour une primo adhésion de 38 €, on me rembourse 25,08 €, coût final de ma cotisation 12,92 €
Pour un renouvellement de 58 €, on me rembourse 38,28 €, coût final de ma cotisation 19,72 €

Références : article 199 quater C du code général des impôts - article 35 de la loi de finances rectificative pour 2004 (n° 2004-1485 du 30 décembre 2004)